



AXIOJURIS
a v o c a t s

SCP INTERBARREAU DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

Affaire : EOS FRANCE / POWER

Dossier n°20160229

Tribunal Judiciaire de BEZIERS

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières
Audience d'Adjudication du 16 décembre 2022 à 10h00

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET LE

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de BEZIERS**, par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

Maître Annie RUIZ-ASSEMAT, Avocat au barreau de BEZIERS, membre de la SCP RUIZ-ASSEMAR, y demeurant 31, rue Pelisson – 34500 BEZIERS au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Lequel a déclaré que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe sous le RG n° 17/00017, et porte sur des biens saisis dans la commune d'HEREPIAN (34600) – 2, rue du Couvent, lots n°6, 7, 11 et 12 constituant chacun un appartement T1, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE COUVENT D'HEREPIAN », cadastré section A n°3693 d'une surface totale de 04a et 84ca.

Il est précisé, en complément audit cahier des conditions de la vente, que sont annexés les documents suivants :

- *Règlement de Copropriété – Etat descriptif de division,*

Il est également précisé qu'aucun Bail Commercial ne serait plus en court actuellement selon les informations qui ont pu être obtenues du Gestionnaire de la résidence de tourisme. Le futur propriétaire devra donc faire son affaire personnelle de cette situation dans les termes de la clause « DESTINATION OCCUPATION » du Règlement de Copropriété (p. 35/36).

Afin que nul n'en ignore,

Le comparant a signé avec Nous, Greffier